



J'ai prêté ma maison gratuitement

Par **fredatitou**, le **19/05/2008** à **21:50**

bonjourrrrrmon père est décédé depuis 1 an et depuis sa compagne vit gratuitement dans notre maison familiale. elle ne paie pas de loyer juste les frais d'électricité. nos relations se sont dégradées et nous voudrions récupérer la maison car nous avons peur qu'elle ne la vide.
Merci de me renseigner sur ses droits autant que sur les miens.
la maison est en indivision entre mon frère et moi. (mon frère qui d'ailleurs n'a jamais été favorable à ce que cette personne occupe notre maison)
Dans cette attente
empressées salutations

Par **Jurigaby**, le **20/05/2008** à **02:20**

Bonjour.
S'agissant d'un prêt à titre gratuit, il suffit de lui envoyer un recommandé AR lui demandant de quitter les lieux dans un délai raisonnable (en principe un mois).
Si elle ne s'exécute pas, va falloir aller en justice.

Par **fredatitou**, le **20/05/2008** à **13:22**

merci de votre réponse très rapide
cette personne construit une maison et devrait récupérer les clés incessamment sous peu, le délai d'un mois peut-il être réduit ?
Au pire de la situation, puis-je changer les serrures afin qu'elle n'emporte que les biens lui appartenant.
Merci de votre aide
cordialement

Par **fredatitou**, le **20/05/2008** à **13:22**

merci de votre réponse très rapide
cette personne construit une maison et devrait récupérer les clés incessamment sous peu, le délai d'un mois peut-il être réduit ?
Au pire de la situation, puis-je changer les serrures afin qu'elle n'emporte que les biens lui appartenant.
Merci de votre aide
cordialement